

à exhorter une fois de plus le Gouvernement à envisager sérieusement le rétablissement immédiat de la régie des prix et le retour aux subventions du temps de guerre à l'égard des denrées essentielles. Où prendra-t-il les fonds? Il dispose actuellement d'un important surplus qui lui permettrait de verser des subventions pendant un an sans recourir à de nouveaux impôts. S'il doit ensuite prolonger pour assez longtemps la durée des subventions, il pourra, ainsi que l'y autoriseraient les bénéfices réalisés actuellement par les sociétés, rétablir l'impôt sur les excédents de bénéfices. Il est désolant, après avoir siégé dans cette Chambre durant toute la guerre, d'être encore obligé d'entendre des discours des deux côtés de la Chambre sur des questions d'argent. Durant la guerre, en effet, chacun disait que ce qui était matériellement possible le serait financièrement. Une telle ambition était louable en temps de guerre, car notre économie était dirigée dans une certaine mesure, et les ministres, ayant plus de pouvoir et de responsabilité, ont appliqué ce programme. L'argent ne manquait pas; nous avions alors des milliards à offrir en cadeaux. Mais, la guerre finie, nous revenons à l'ancien régime de 1939.

Le ministre des Transports (M. Chevrier) vient de dire que l'achat d'un garde-côte pour le Pacifique entraînerait une trop forte dépense.

L'hon. M. CHEVRIER: Je n'ai pas dit cela.

M. GILLIS: Le ministre a dit que la dépense serait forte.

L'hon. M. CHEVRIER: Je parlais du coût d'un service de gardes-côtes, ce qui est bien différent.

M. GILLIS: Le ministre a dit que ce serait très coûteux. C'est encore une question d'argent. L'argent est le facteur qui limite l'expansion de notre pays. Pour moi, ce n'est pas l'argent qui compte. Chaque député a une mission à remplir au cours de sa vie.

L'hon. M. CHEVRIER: Oui, toujours demander davantage.

M. GILLIS: Non. C'est de rendre le monde un peu meilleur que lorsqu'il y est arrivé. Si le ministre des Transports faisait construire la chaussée proposée et lui donnait son nom, pont Chevrier, les gens diraient, longtemps après sa mort, qu'il était un excellent ministre des Transports.

L'hon. M. CHEVRIER: C'est ce qu'on dira à tout événement. (*Exclamations*)

M. GILLIS: On dirait qu'il a créé de nouvelles richesses au pays. S'il établissait un service de gardes-côtes sur le littoral du Pacifique

[M. Gillis.]

et que nous devions verser des impôts à cette fin, personne ne s'en plaindrait, à condition qu'on fournisse un bon service. (*Exclamations*) Il faut que les gens obtiennent quelque chose pour leur argent.

Une VOIX: Crédit social.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. GILLIS: J'engage fortement le premier ministre (M. Mackenzie King), lorsqu'il fera son discours, à prêter quelque attention aux nombreuses résolutions et déclarations de journaux émanant, par tout le pays, de petites gens qui, obligés d'acheter, ont à peine de quoi se mettre sous la dent. Je conseille au premier ministre de prêter quelque attention à ces énoncés, puis de s'efforcer d'enrayer la hausse des prix. Qu'il laisse ensuite le comité faire son enquête. Si, après l'enquête, il constate qu'il a eu tort, qu'il prenne des mesures correctives; s'il constate qu'il a eu raison, qu'il donne plus d'ampleur à son programme.

M. W. F. KUHL (Jasper-Edson): Je serai très bref, monsieur l'Orateur...

Une VOIX: Très bien.

M. KUHL: ... à moins qu'on ne me provoque. Si nous sommes appelés aujourd'hui à étudier cette motion du premier ministre, c'est que, à mon sens, la population en général et la Chambre, ne s'entendent pas sur les principes fondamentaux. On ne semble pas encore parvenu à s'en faire une idée exacte. Je crains qu'il ne nous reste encore à préciser dans nos esprits ce qu'il faut entendre véritablement par une démocratie bien réglée. Qu'est-ce donc qu'un régime démocratique mis en œuvre comme il convient? M'inspirant de la résolution à l'étude, je vais tâcher de répondre sommairement à cette question, à la lumière des idées que je possède sur le sujet.

Commençons par préciser les devoirs et les responsabilités des électeurs pour en arriver ensuite à déterminer les devoirs des membres du Parlement puis, d'une façon générale, ceux du Gouvernement. Si nous arrivons à nous entendre sur ces questions nous serons mieux en mesure, je crois, d'étudier les motions ou résolutions du genre de celle qui fait l'objet du présent débat.

Le désarroi qui règne actuellement dans les esprits vient de ce qu'on ne comprend pas très bien la différence qui existe entre les devoirs des simples citoyens et ceux des membres du Parlement. Les députés répètent à tour de rôle que la population canadienne réclame la régie des prix. A titre de membres du Parlement nous avons reçu des résolutions, des lettres, et des télégrammes de syndicats